



OFFICE DE TOURISME  
Quai Cyrano Bergerac  
1 rue des Récollets  
24100 Bergerac

Tel : 05 53 57 03 11  
Portable : 06 07 69 38 61

**QUAI CYRANO**  
**OFFICE DE TOURISME**  
**BERGERAC**  
**Compte-rendu de séance**

Nombre de  
membres en  
exercice : 11  
Nombre de  
suppléants : 11

Présents :  
Titulaires : 6  
Suppléants : 6  
Pouvoirs : 0  
Votants : 8

Séance du : 28 / 05 / 2026

Date de convocation : 21 / 05 / 2026

**TITULAIRES PRESENTS:** Mme Raphaëlle Lafaye, Mme Laurence Rouan, Mme Axelle Mayet, M Anthony Castaing, M Pascal Prévôt, M Julien Bourgeois,

**SUPPLEANTS PRESENTS :** Mme Christine Lobry, M Cyril Goubie, M Jean-Claude Bonnamy, M Julien Vanderstraeten, M Alain Garrigue, M Yann Vergniaud,

**EXCUSE(ES):**

**Secrétaire de séance :** Mme Axelle Mayet

**n°2026\_03**

**OBJET:**

**Compte-rendu  
de la séance du  
28 / 05 / 2026**

Délibérations à l'ordre du jour et informations échangées :

M le Président actuel de l'EPIC, Pascal Prévôt débute à 17 h 30 la séance, en annonçant le déroulé de ce premier comité de direction de renouvellement, soit :

- Présentation générique de l'EPIC, son organisation, ses missions, son organigramme, ses partenaires,
- Présentation des chefs de pôles, directrice et directrice adjointe de l'EPIC,
- Désignation d'un Président de séance jusqu'à l'élection du Président et du Vice-Président de l'EPIC,
- Présentation des délibérations à l'ordre du jour et organisation des votes pour la délibération n°1,
- Visite des locaux et des différents pôles du bâtiment.

Les délibérations présentées ce soir concernent :

- 1 – Election du Président et du Vice-Président de l'EPIC
- 2 – Convention de partenariat entre l'EPIC et TER SNCF
- 3 - Convention de partenariat entre l'EPIC et le CNAS
- 4 – Nouvelle convention de partenariat Alliance CEB
- 5 - Catalogue des tarifs mis à jour

## - 1 – Election du Président et du Vice-Président

Les statuts de l'EPIC précisent à l'article 8 que: « le Comité de direction élit un Président et un Vice-Président parmi ses membres ».

Pour ce faire, le doyen d'âge se voit confier la présidence du début de séance jusqu'à l'élection du Président et du Vice-Président de l'EPIC.

M Bonnamy est désigné Président par intérim de l'EPIC pour organiser les votes en lien avec cette délibération.

Mme Axelle Mayet est elle proposée comme secrétaire de cette séance : c'est elle qui recevra le présent le compte-rendu pour relecture avant transmission des votes en Sous-Préfecture et publication.

Le vote à main levée est proposé pour cette délibération. Il est accepté à l'unanimité des élus présents.

2 candidats se présentent à cette élection : M Pascal Prévot comme Président de l'EPIC et M Anthony Castaing comme Vice-Président de l'EPIC.

Participent à l'élection du Président de l'EPIC à main levée :

*\*Electeurs du collège des élus représentants la CAB, conseillers communautaires :*

Mme Raphaëlle Lafaye

M Anthony Castaing

M Pascal Prévot

M Julien Vanderstraeten

M Jean Claude Bonnamy

*\*Electeurs du collège des socio-professionnels :*

Mme Axelle Mayet

Mme Christine Lobry

M Alain Garrigue

M Julien Bourgeois

M Yann Vergniaud

M Pascal Prévot est élu à l'unanimité des votants à main levée Président de l'EPIC.

M Anthony Castaing est élu à l'unanimité des votants à main levée Vice-Président de l'EPIC.

La délibération est approuvée à l'unanimité des votants.

M Pascal Prévot reprend sa place à la table des débats afin de poursuivre la présentation des délibérations suivantes.

## - 2 – Convention de partenariat entre l'EPIC et TER SNCF

Il s'agit de la deuxième convention avec TER SNCF après celle votée avant l'été 2025, sur le même sujet, à savoir la mise en avant des événements organisés par l'office de tourisme durant l'été et plus particulièrement le jeu d'énigmes.

En contrepartie d'une remise de 10% accordée aux visiteurs qui présenteraient un billet TER SNCF, l'organisme partenaire s'engage à publier : une page édito reprenant les événements du mois sur le site TER Nouvelle Aquitaine, un e-mail adressé à 110 000 clients, des publications sponsorisées sur les réseaux sociaux de l'écosystème TER Aquitaine Instagram/Tik Tok et Facebook sans contribution financière, un zoom particulier sur la page de la carte interactive du site TER Aquitaine, une diffusion à tous les clients venant acheter un billet TER des agendas en français et en anglais, une diffusion du film l'Expérience Cyrano de

Quai Cyrano sur l'écran situé au niveau du guichet de vente de la gare de Bergerac.

La délibération est approuvée à l'unanimité des votants.

### - 3 – Convention de partenariat entre l'EPIC et le CNAS

Cette délibération concerne un nouveau partenariat entre l'EPIC et l'organisme CNAS : elle permettrait aux salariés adhérents du CNAS de bénéficier de 20% de réductions sur les prestations proposées par Quai Cyrano.

En contrepartie, Quai Cyrano serait référencé comme partenaire de cet organisme au niveau national, et pourrait ainsi développer sa clientèle à une échelle géographique assez large.

La délibération est approuvée à l'unanimité des votants.

### - 4 – Convention de partenariat entre l'EPIC et Alliance CEB

Il s'agit de la deuxième convention avec le gestionnaire du site l'Etincelle qui consiste à désigner Quai Cyrano comme le revendeur partenaire exclusif des places physiques (au guichet) des billets de spectacles vendus par le centre événementiel.

En contrepartie de ce service, Quai Cyrano prend une commission de 7 à 10% en plus du prix du billet (suivant le tarif de vente public dudit billet).

La convention proposée court de septembre 2026 à septembre 2027, de manière à permettre à l'EPIC de vendre immédiatement les billets des spectacles qui auraient lieu à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2026, ce que ne permet pas la convention actuelle qui s'achève au 30 septembre 2026

La délibération est approuvée à l'unanimité des votants.

### 5 – Catalogue des tarifs

La dernière délibération concerne la mise à jour du catalogue des tarifs de l'EPIC.

Les tarifs révisés ou ajoutés concernent principalement les nouvelles références de vin et de produits de bouche vendus sur le plateau espace vin.

La délibération est approuvée à l'unanimité des votants.

A l'issue des votes, une discussion a lieu entre les élus concernant :

- La proposition de M Julien Bourgeais d'organiser une foire aux vins dans le centre-ville de Bergerac, en partenariat avec l'office de tourisme et l'IVBD,
- Les actualités de l'agenda des rendez-vous de Quai Cyrano,
- La signalétique du bâtiment en cours de révision (pour la façade),
- La commande effective du vélo cargo qui servira à deux personnes « runners – serveurs » recrutés pour les mois de juillet et août 2026 (portage des bouteilles sur leur lieu de résidence ou de stationnement sur un rayon de 10 km environ),
- La date du prochain comité de direction : pour ce faire un « doodle » sera joint au présent compte-rendu adressé aux élus de l'EPIC. **Les dates proposées sont les 17/18/24 juin à 17 h 30.**

Le Président clôture la séance à 19 h et invitent les élus à visiter le site.

Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le 28/05/2026

ID : 024-984303834-20260528-2026\_03\_CR-AU



Document certifié conforme

Transmis en Préfecture de la Dordogne  
Le mardi 02 / 06 / 2026

La directrice de l'EPIC  
Mme Marion CORNILLE

**EPIC QUAI CYRANO**  
Mairie des Récollets - 24100 BERGERAC  
Tél : 05 53 57 03 11  
N° Siret : 984 303 834 00019

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.  
Bergerac,  
Le mardi 02 / 06 / 2026

Le Président,  
M. Pascal PREVOT